



# Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2020

## CRISE DU COVID-19 ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

### LA SITUATION DU CANADA



### L'IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

#### **Une urgence sanitaire devenue grave crise économique**

La pandémie de COVID-19 a déclenché une crise économique profonde, sans précédent depuis la Grande Dépression. Par rapport au quatrième trimestre 2019, le PIB de l'ensemble de l'OCDE devrait avoir chuté de près de 15 % au deuxième trimestre 2020. Le taux de chômage dans l'OCDE est passé de 5,2 % en février à 8,4 % en mai. Dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, au cours des trois premiers mois de la crise, le nombre total d'heures travaillées s'est effondré en moyenne dix fois plus que pendant la même période lors de la crise financière mondiale (Graphique 1).

- Les heures travaillées au Canada ont diminué de 22,7 % au cours des trois premiers mois de la crise COVID-19, contre une baisse de 2 % au cours de la même période lors de la crise financière mondiale. Parmi les 10 pays disposant de données comparables, seuls l'Italie et Israël ont une baisse supérieure.

#### **Le chômage devrait atteindre un niveau record d'ici fin 2020 et ne commencer à diminuer qu'en 2021**

Les projections de l'OCDE sont basées sur deux scénarios (avec et sans deuxième vague pandémique en 2020). En l'absence d'une deuxième vague, l'emploi à l'échelle de l'OCDE devrait chuter de 4,1 % en 2020 et ne croître que de 1,6 % en 2021. En conséquence, le taux de chômage de l'OCDE devrait atteindre des niveaux records de 9,4 % d'ici fin 2020 (quatrième trimestre) et ne retomber qu'à 7,7 % en 2021. Dans le cas d'une deuxième vague, la crise serait plus grave et plus longue.

- Le taux de chômage canadien devrait atteindre 11 % au deuxième trimestre 2020 (Graphique 2), largement au-dessus du précédent pic de 8,7 % du troisième trimestre 2009. Bien qu'une diminution rapide est attendue avec la fin des mesures de confinement, les projections demeurent de 7,7 % d'ici fin 2021 dans le scénario à une seule vague (et un taux de 8,4 % dans le scénario à deux vagues).

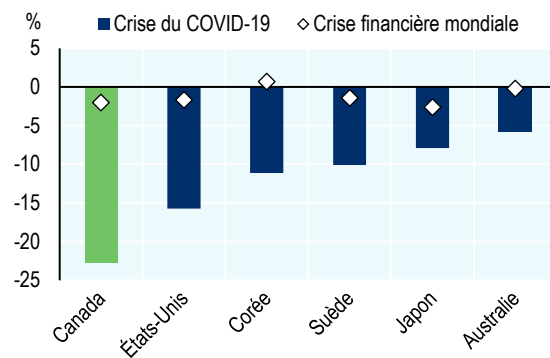
#### **Certains groupes paient un lourd tribut**

La crise a touché certains groupes plus que d'autres (par ex. les indépendants, les travailleurs temporaires et les bas salaires, les jeunes, les femmes), parce qu'ils ont plus de difficultés à se protéger contre l'infection, ou en raison de l'impact sur leur emploi. Cette situation est susceptible d'exacerber les inégalités existantes sur le marché du travail. En avril 2020, en moyenne dans 11 pays de l'OCDE, les 25 % de travailleurs aux revenus les plus élevés avaient 50 % de chances de plus de télétravailler que les 25 % de travailleurs les plus pauvres, qui avaient deux fois plus de chances d'avoir arrêté de travailler.

- Au Canada, 47 % des personnes du quartile inférieure de la distribution des revenus ont cessé de travailler, contre seulement 14 % des personnes du quartile supérieur. Seuls 15 % des personnes

### Graphique 1. Les heures travaillées ont chuté

Variation moyenne du nombre total d'heures travaillées au cours des trois premiers mois de la crise du COVID-19 et de la crise financière mondiale (CFM), par rapport au mois précédant la crise



Note : Le point de départ se réfère pour la CFM à octobre 2008 et pour la crise du COVID-19 à janvier 2020 pour le Japon et février 2020 pour les autres pays.

Source : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2020*, chapitre 1.

du quartile inférieur peuvent travailler en toute sécurité depuis leur domicile, contre 50 % dans le quartile supérieur.

- Certains groupes ont été particulièrement touchés. Au Canada, entre février et avril 2020, l'emploi des travailleurs temporaires avec moins d'un an d'ancienneté a diminué de 30 %, tandis qu'en mai, l'emploi des jeunes avait chuté de 33 %.

### La réponse en matière de politiques sociales et d'emploi a été sans précédent

Les pays de l'OCDE ont pris des mesures drastiques pour améliorer le soutien au revenu, et pour introduire ou développer des programmes de maintien de l'emploi, avec des taux d'adoption sans précédent dans certains pays. Toutefois, à mesure que les économies rouvrent et que l'activité reprend, les responsables politiques doivent accompagner la reprise en trouvant le juste équilibre entre fournir un soutien continu et encourager la reprise de l'activité et les restructurations nécessaires.

- Le Canada a introduit la nouvelle Prestation canadienne d'urgence (PCU) afin de soutenir les travailleurs qui ont perdu des revenus à cause du COVID-19. Cette prestation fournit 2 000 dollars canadiens par mois pendant quatre mois, avec des conditions d'éligibilité limitées.
- Le Canada a également soutenu les travailleurs en subventionnant les salaires, en développant les ententes de Travail partagé et en proposant des mesures visant à aider les entreprises à reconvertir leurs employés.

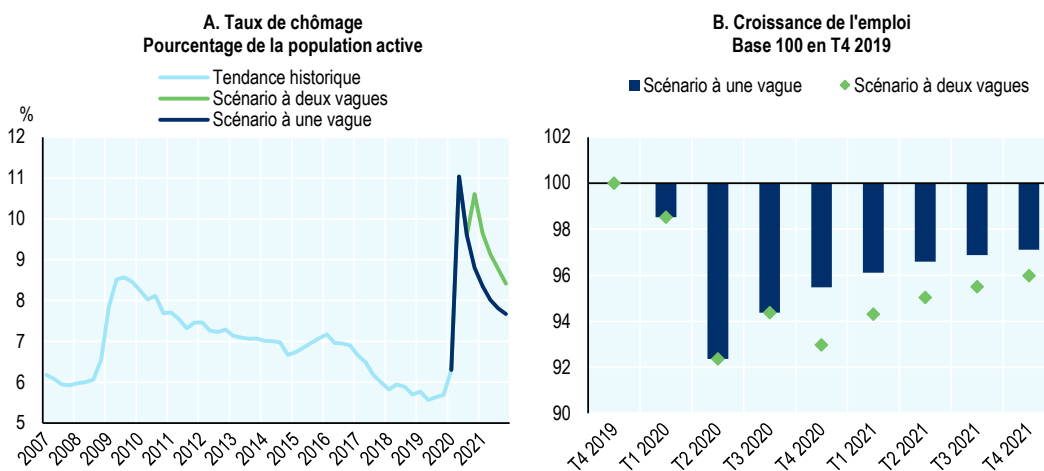
## AUTRES ENJEUX RELATIFS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

### Les allocations chômage offrent souvent un soutien moindre aux travailleurs atypiques

Dans plusieurs pays de l'OCDE, les demandeurs d'emploi avec des trajectoires d'emploi à temps partiel ou instables éprouvent davantage de difficultés à bénéficier des allocations chômage que les employés permanents à temps plein, car ils ont plus de mal à remplir certaines des conditions d'éligibilité. Leur risque de tomber dans la pauvreté est plus élevé, comme lors de la crise actuelle du COVID-19. Plusieurs instruments politiques peuvent améliorer les droits aux allocations chômage pour les salariés atypiques

- Le Canada utilise de faibles "taux de retrait" comme incitation financière en vue d'encourager les bénéficiaires d'allocations chômage à accepter un travail à temps partiel. Un demandeur d'emploi à temps partiel peut ainsi combiner revenus et allocations chômage dans la limite de 70 % du salaire moyen. Ces mesures devraient faciliter les réaffectations et l'acceptation d'emplois à temps partiel pendant la phase de reprise.

### Graphique 2. L'évolution du marché du travail au Canada



Source : Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2020, chapitre 1.

## CONTACT

**Duncan MacDonald** (+33 1 45 24 82 24; [duncan.macdonald@oecd.org](mailto:duncan.macdonald@oecd.org)) ou  
**Mark Pearson** (+33 1 45 24 92 69; [mark.pearson@oecd.org](mailto:mark.pearson@oecd.org)),  
 Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales